



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-20815-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.734**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ADOPTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2012-2017 DU CONSERVATOIRE
DARIUS MILHAUD**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ADOPTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2012-2017 DU CONSERVATOIRE
DARIUS MILHAUD - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les textes législatifs rendent obligatoire pour les établissements territoriaux spécialisés d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique de rédiger un projet d'établissement couvrant une période moyenne de cinq ans.

Le double objectif de ce document est de définir les grandes orientations et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions programmées.

Afin de permettre au service public prodigué à la population, d'être en accord avec les évolutions sociales et culturelles contemporaines, il est important que le conservatoire soit un lieu moteur pour les pratiques d'enseignement artistique de musique, de danse et d'art dramatique.

Le projet d'établissement, présenté en annexe, a été validé à l'unanimité des membres présents, le 29 mars 2012 par le Conseil d'établissement du conservatoire.

Ce projet s'articule autour de sept axes majeurs, à savoir :

- 1/ Rôle régional : renforcement du pôle préprofessionnel ;
- 2/ Diversification des filières locales de proximité: horaires aménagés, danse et/ou orchestre à l'école, sections en quartier pour les débutants ;
- 3/ Intensification des relations avec le monde amateur ;
- 4/ Maintien autant que possible, de l'ouverture au public le plus large ;
- 5/ Renforcement de la politique de partenariat à l'international ;
- 6/ Développement d'une politique intense de diffusion ;

7/ Reconnaissance du Conservatoire Darius Milhaud comme un pôle ressource en musique, danse et art dramatique.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le projet d'établissement du Conservatoire Darius Milhaud pour les années 2012-2017, ci-annexé.

**2012.734 - ADOPTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2012-2017 DU CONSERVATOIRE
DARIUS MILHAUD**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL D'AIX-EN-PROVENCE

PROJET D'ETABLISSEMENT

INTRODUCTION

Créé en 1849, classé Ecole Nationale de Musique depuis 1884, puis Conservatoire à Rayonnement Départemental depuis 2006, le Conservatoire Darius Milhaud est donc implanté de longue date dans la Ville d'Aix-en-Provence et contribue fortement à son image culturelle.

Aix-en-Provence, ancienne capitale de la Provence, possède une longue et très riche tradition universitaire (*l'Université y a été créée il y a 602 ans*), juridique (*sa Cour d'Appel est la 2ème de France*), patrimoniale (*par la beauté et l'unité de son architecture et de ses différents monuments*) et culturelle.

Sur ce dernier plan, la création du Festival International d'Art Lyrique par Gabriel Dussurget, en 1948, a donné à la Ville une image internationale de premier plan, qui a été renforcée en 2006 par l'implantation du Ballet Preljocaj dans un bâtiment spécialement construit pour lui, conçu par l'architecte Rudy Ricciotti.

En 2007, a été inauguré le Grand Théâtre de Provence, dû à la signature de l'architecte Vittorio Gregotti. Situé en face du « Pavillon Noir » d'Angelin Preljocaj, il offre une salle de 1 300 places, à l'acoustique excellente, et des moyens de travail tout à fait remarquables pour les artistes amenés à s'y produire, dont notamment les grandes productions du Festival International d'Art Lyrique ou encore l'Orchestre Français des Jeunes, qui en a fait son lieu de résidence.

A côté de ces deux grandes structures très récentes, se trouve la Cité du Livre (*Bibliothèque Méjanes*), l'une des plus importantes bibliothèques en région, tant par la richesse et le nombre des documents qu'elle possède que par le nombre de ses usagers. Cette implantation en un même espace de trois structures culturelles majeures, **déjà assez exceptionnelle**, sera complétée en 2013 par le nouveau bâtiment du Conservatoire, conçu par l'architecte japonais Kengo Kuma, qui permettra enfin à l'établissement d'offrir dans des conditions tout à fait remarquables l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique (voir plus loin).

Aix-en-Provence est donc plus que jamais une ville résolument culturelle.

Sur le plan démographique, la ville connaît une expansion régulière qui aboutit à une population actuelle de plus de 140 000 habitants. Elle est le centre d'une Communauté d'Agglomération de 350 000 habitants, qui fait preuve, elle aussi, d'un grand dynamisme économique et culturel.

Le Conservatoire propose les deux types d'enseignement que sont les classes à horaires aménagés, créées en 1992, et les horaires traditionnels.

En s'efforçant d'être en conformité avec les différents textes nationaux concernant l'enseignement spécialisé, et malgré des locaux actuellement dispersés et pas toujours adaptés, il propose un très large éventail de disciplines musicales et les trois spécialités de la danse.

Il développe de nombreux partenariats avec des structures universitaires et artistiques françaises et étrangères, avec de nombreuses formations professionnelles de la ville, du département, de la région et au-delà (*voir détail plus loin dans le chapitre correspondant*).

Au sein de sa structure actuelle, on peut noter plus particulièrement deux départements dont la notoriété dépasse largement les limites de la région, qui sont ceux de musique ancienne et de musiques actuelles amplifiées et jazz.

PRESENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT ETAT DES LIEUX

PUBLICS ET EVOLUTION

Le Conservatoire Darius Milhaud est un établissement de la commune d'Aix-en-Provence, en régie municipale directe. C'est donc sur l'évolution de celle-ci qu'il convient de se baser.

La population de la commune était de 134.324 habitants en 1999, d'environ 140.000 en 2004 et de 142.743 en 2008, soit une augmentation moyenne d'environ 1.000 habitants par an, qui en fait actuellement la 23ème commune de France par sa population.

Cette croissance régulière se retrouve au niveau du nombre d'élèves du Conservatoire, qui est passé de 1.220 à 1.325 durant la même période.

Cet accroissement a été possible grâce notamment à la création (par la Municipalité) de quelques postes supplémentaires d'enseignants et à des redéploiements internes d'heures de cours (*voir ci-après*).

ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EVOLUTION

Depuis le dernier projet d'établissement qui avait été rédigé en 1999, un certain nombre de postes a été créé au sein du Conservatoire par la Ville :

. en 2001

un poste de professeur conseiller aux études (*grade de professeur chargé de direction*).

. en 2002

- un poste de professeur de musique de chambre,
- deux postes d'assistant spécialisé, accompagnateurs au piano,
- un équivalent temps complet de professeur, réparti entre les disciplines qui en avaient le plus besoin,
- un équivalent temps complet d'assistant spécialisé, à répartir de la même façon un poste d'intervenant en milieu scolaire
- un poste de professeur de musiques actuelles

. en 2004

- 26 heures d'assistant spécialisé, à répartir entre le département des musiques actuelles et l'initiation instrumentale en quartier,
- un poste d'intervenant en milieu scolaire.

. depuis 2005

Il n'y a plus eu de « création » de postes, mais des redéploiements de postes de professeur (*lors de départs en retraite*), vers des postes équivalents d'assistant spécialisé, permettant ainsi un gain horaire à budget constant.

Ces redéploiements ont permis ainsi de renforcer sérieusement la plupart des disciplines sans que ce soit au détriment de la qualité de l'enseignement prodigué, le nombre d'enseignants au grade de « professeur » demeurant au moins égal dans chaque discipline à celui des enseignants sur le grade « assistant spécialisé ».

Au niveau des disciplines enseignées, il est à signaler dans la même période 2000-2011 :

- la création complète du département des musiques actuelles amplifiées et jazz, avec un professeur certifié entouré d'assistants (*un à temps complet, les autres à temps partiel*), représentant toutes les disciplines nécessaires pour que l'enseignement dans ce département pilote soit absolument complet l'extension du département de musique ancienne, par l'adjonction de nouvelles disciplines (*violon, violoncelle et hautbois baroques, traverso, chant*), toutes confiées à des professionnels de haut niveau,
- la création de la classe de tuba (*temps partiel*),
- l'extension de la classe de danse contemporaine.

Toutes ces créations et tous ces redéploiements ont, bien évidemment, permis une augmentation significative du nombre d'élèves du Conservatoire (*cent élèves de plus en dix ans*). Cette augmentation peut paraître modeste eu égard au nombre de postes nouveaux mis en place durant cette période, mais il faut noter que la plupart de ces postes nouveaux avaient un rôle transversal (*conseiller aux études, musique de chambre, accompagnateurs*), qui a permis de faire face à une insuffisance dont souffraient jusque-là tous les élèves du Conservatoire, mais a dégagé finalement relativement peu de places supplémentaires.

Par ailleurs, ces moyens nouveaux ont entraîné une attractivité accrue du Conservatoire Darius Milhaud au niveau des cycles pré-professionnels (*cycle spécialisé et cycle de perfectionnement*), qui a impliqué en retour une légère diminution du nombre des élèves débutants ou en cycle 1, les premiers nommés mobilisant bien évidemment plus de temps de cours personnel auprès des enseignants.

PRATIQUES ARTISTIQUES ET EVOLUTION

Comme cela avait déjà été proclamé dans le projet pédagogique de 1999, les pratiques collectives sous toutes leurs formes ont continué à être promues de façon prioritaire au sein de l'établissement. C'est ainsi qu'à ce jour, le Conservatoire Darius Milhaud compte, en plus des très nombreux ensembles de musique de chambre :

- un orchestre à cordes (*niveau fin de cycle 1 – début de cycle 2*)
- un orchestre symphonique (*niveau milieu et fin de cycle 2*)
- un grand orchestre symphonique (*niveau cycle 3 et au-dessus*),
- un orchestre d'harmonie,
- un big band de jazz,
- un orchestre baroque,
- une chorale d'adultes,
- dix chorales d'enfants (*horaires aménagés compris*),
- deux ateliers d'improvisation (*créés en 2010*),
- un « steel-band » (*créé en 2008*).

Ainsi cette pratique artistique collective, quoique déjà très importante lors du projet précédent, s'est encore développée, avec notamment les nouvelles dimensions prises par les départements de musiques actuelles amplifiées et jazz et de musique ancienne, mais aussi dans des domaines où les compétences personnelles de certains professeurs ont permis la création de nouveaux ensembles (*improvisation, steelband*).

ACTIVITES DE DIFFUSION

Sur les dix années écoulées, le Conservatoire Darius Milhaud a assuré une très grande activité de diffusion, bien que l'absence de lieu capable de réaliser celle-ci au sein même de ses propres locaux en ait forcément limité la quantité et surtout la lisibilité par rapport au public.

L'orchestre symphonique des cours supérieurs a monté entre deux et quatre programmes complets chaque année et les a produits, pour la plupart, au Théâtre du Jeu de Paume, au Grand Théâtre de Provence, au Théâtre du Bois de l'Aune ou à la Cathédrale d'Aix.

Cette formation, grâce au nombre et à la qualité des étudiants qui la composent, a pu monter, sans apport professionnel extérieur, des oeuvres majeures telles que :

- . en 2003 : « les Trois Petites Liturgies de la Présence Divine » (*Olivier Messiaen*)
- . en 2007 :
 - un concert avec l'Orchestre National de Jazz, au Grand Théâtre de Provence en partenariat avec le chœur COV de Haarlem (*Pays Bas*) : le Requiem Allemand de Brahms (*à Aix-en-Provence et à Haarlem*),
- . en 2009, au Grand Théâtre de Provence : « les Forains » de Sauguet, « le Train Bleu » de Milhaud, les symphonies pour instruments à vent et l'Oiseau de Feu de Stravinsky

- . en 2010, « le Boeuf sur le Toit » de Darius Milhaud (*en juin*) et l'intégrale des concertos pour piano de Beethoven (en novembre et décembre),
- . en 2011, en collaboration avec l'université Vanderbilt de Nashville (USA) : « la question sans réponse » de Charles Ives, « Appalachian Spring » d'Aaron Copland et « un Américain à Paris » de Gershwin.

Durant ces années, la musique contemporaine a été présente de façon significative dans les programmes qui ont été montés par l'orchestre symphonique. Quelques exemples :

- « Ivy » et « d'une couleur lithique » (création - commande du Conservatoire Darius Milhaud) de François Rossé, lors de sa résidence en 2003,
- « la légende intérieure » (création – commande du Conservatoire Darius Milhaud) de Pierre-Adrien Charpy, lors de sa résidence en 2006,
- « Trois Haikus sur les Fleurs de Cerisier » de Susumu Yoshida, lors de sa résidence en 2010,
- « Over Looking Glass Falls » de Paul Elwood en 2011.

Plusieurs de ces spectacles ont été réalisés dans le cadre de conventions de partenariat, notamment avec le Festival International des Nuits Pianistiques à Aix-en-Provence et l'université Vanderbilt de Nashville (USA).

Il est à noter enfin la présence très majoritaire des étudiants et lauréats du Conservatoire Darius Milhaud au sein d'une structure partenaire majeure : l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée. Pour exemple, ceux-ci composaient à eux seuls, en juillet 2011, 40% de l'effectif de la partie française de cet orchestre, loin devant tous les autres conservatoires de la région.

Les autres orchestres du Conservatoire, étant constitués d'élèves moins avancés dans leur formation, se sont évidemment moins produits, mais ont toutefois donné des concerts de grande qualité :

- . l'orchestre « C » (cordes fin cycle 1 – début cycle 2) se produit chaque année dans le courant du mois de juin
- . l'orchestre « B » (symphonique – fin de cycle 2) donne chaque année un programme complet au cours du week- end de Pentecôte, dans le cadre de la grande opération que la Ville d'Aix-en-Provence organise à cette date pour les enfants des écoles et qui s'intitule « C'est Sud »
- . l'orchestre d'harmonie (niveau cycle 2) se produit chaque année plusieurs fois au cours du 3e trimestre. Il est à noter qu'une convention tout à fait originale unit depuis 2006, sous l'égide de la municipalité, l'orchestre d'harmonie du Conservatoire Darius Milhaud avec les trois orchestres d'harmonie « amateurs » basés sur le territoire communal. Cette convention, dont copie ci-jointe, a permis d'ores et déjà une synergie tout à fait remarquable entre ces différentes formations et a donné lieu à des concerts communs très appréciés du public.

Les chorales d'enfants et d'adultes du Conservatoire Darius Milhaud, coordonnées par le professeur de chant choral (Jean-François Sénart puis, depuis 2008, Blaise Plumettaz) se sont produites plusieurs fois chaque année, en abordant tous les genres et toutes les époques, a cappella, avec piano, avec petit ensemble instrumental ou avec orchestre. Quelques oeuvres à signaler particulièrement : la Fantaisie pour piano, choeur et orchestre de Beethoven, « Atchafalaya » d'Isabelle Aboulker, « On a perdu la Joconde » de Julien Joubert, Requiem de Gérard Garcin.

Les ensembles chorégraphiques ne peuvent malheureusement pas présenter un spectacle tous les ans, tant à cause des locaux actuels du Conservatoire (*pour les répétitions*) que de la rareté et de la cherté des salles où il leur serait possible de se produire. Ils se produisent donc en moyenne une fois tous les deux ans, principalement au Théâtre du Jeu de Paume. Depuis plusieurs années maintenant, cet événement est réalisé en liaison étroite avec le Centre Chorégraphique National d'Angelin Preljocaj, dans le cadre de la convention qui unit les deux structures.

Un autre point concernant la diffusion est celui des concerts professionnels donnés par les professeurs du Conservatoire, en solistes ou en petits ensembles. Le nombre de ces concerts oscille entre cinq et dix chaque année, en fonction des budgets alloués par la Ville d'Aix-en-Provence .

Il faut citer encore les concerts qui ponctuent chacun des dix week-ends annuels du département de musique ancienne, et les prestations de plus en plus nombreuses de nos ensembles de musiques actuelles amplifiées et de jazz, notamment pour la Fête de la Musique.

RESSOURCES PROPRES

Etablissement sous régie municipale directe, le Conservatoire Darius Milhaud a son budget supporté entièrement par la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour 2010, celui-ci a été, toutes dépenses confondues, de 3 816 605 euros,

En retour, la Ville a reçu :

- | | |
|--|---------------|
| - <u>de l'Etat</u> | 195 000 euros |
| <i>au titre de la subvention aux établissements contrôlés</i> | |
| - <u>des usagers</u> | 212.171 euros |
| <i>au titre des droits de scolarité et de location d'instruments</i> | |

LOCAUX

Les locaux actuels sont au nombre de cinq :

1/ le bâtiment principal

Celui-ci, l'Hôtel de Caumont, superbe bâtiment du début du 18^e siècle, classé monument historique, situé en plein centre ancien d'Aix-en-Provence, dans le « quartier Mazarin », a été acheté par la Mairie entre 1960 et 1970, et le Conservatoire y a été implanté en 1972. Cette implantation a coïncidé avec son baptême du nom de « Conservatoire Darius Milhaud », l'illustre compositeur aixois étant venu en personne apporter toute sa notoriété à cette nouvelle localisation. A cette époque, cette implantation correspondait à un réel progrès par rapport aux locaux précédents, vraiment exigus et vétustes, mais l'expansion de l'établissement et de ses activités a rendu assez rapidement ces nouveaux locaux eux-mêmes très insuffisants, et des annexes, décrites ci-après, ont été successivement ajoutées.

2/ l'annexe Mignet

Cette annexe a été créée en 1996, dans les anciens locaux de l'internat du lycée (actuel collège) Mignet, bâtiment qui appartenait à la ville, qui le louait jusque là à des services du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille. Ce bâtiment avait l'avantage d'apporter des salles supplémentaires en nombre assez important, et à proximité du bâtiment principal (*quelques centaines de mètres à pied*). Sa mise en service a permis de « loger » à peu près correctement toutes les classes de Formation Musicale, un petit studio de danse et une quinzaine de classes d'instrument. Ce bâtiment comporte également une salle d'une centaine de mètres carrés, qui était absolument indispensable pour une partie des activités collectives de l'établissement, principalement les chorales mais aussi les ensembles instrumentaux des classes à horaires aménagés et plusieurs ensembles de musique de chambre.

3/ le grand studio de danse

Aucun des deux bâtiments précédemment cités n'étant en mesure d'offrir un studio de danse respectant les normes réglementaires, il a été nécessaire de trouver un local situé ailleurs pour que le département danse puisse continuer à fonctionner.

Cette opération a eu lieu en 1995 et le choix s'est porté sur une grande salle, située à l'intérieur du collège Mignet, que la Ville d'Aix-en-Provence loue donc depuis maintenant plus de quinze ans auprès de cet établissement. Ce studio est parfaitement équipé pour la danse (parquet avec double lambourrage, barres, miroirs), mais insuffisamment en terme de vestiaires et de douches. Malgré la bonne volonté de la direction du collège Mignet, cette salle est par contre peu accessible durant les week-ends et les vacances scolaires, ce qui crée de sérieuses difficultés pour réaliser pleinement les activités « transversales » du département danse, notamment pour la préparation des spectacles, qui regroupent des élèves des différentes classes.

4/ le studio de danse dit « ancien studio de l'association Danse à Aix »

Il s'agit d'un studio aux normes légales, que ce soit pour la salle (150 m²), le parquet, les miroirs, les vestiaires, les douches et les sanitaires, mais situé loin des deux bâtiments principaux du Conservatoire (plus d'un kilomètre) et mutualisé avec d'autres compagnies chorégraphiques.

Le local appartient à la ville d'Aix-en-Provence et était utilisé par les artistes participant au festival « Danse à Aix », quand celui-ci existait. Depuis la suppression de ce dernier, la Ville l'a attribué au Conservatoire, à charge pour lui de coordonner les activités des autres utilisateurs.

5/ le bâtiment appelé « Campagne Roure »

Il s'agit d'une ancienne petite « bastide » provençale, qui appartenait à la famille Roure (*d'où son nom*), famille qui en a fait don à la Mairie. Ce petit bâtiment se trouve encore plus loin que le studio de danse par rapport aux bâtiments principaux du Conservatoire, mais permet un abord commode en voiture (*parking gratuit à proximité*) et, surtout, est situé dans les quartiers Ouest, qui sont, à Aix en Provence, ceux où se trouve la majorité de la population socialement la plus modeste.

Attribué en 2002 au Conservatoire, ce bâtiment d'environ 200 m² accueille :

- l'intégralité du département « musiques actuelles amplifiées et jazz », créé en 2003, et qui n'avait aucune possibilité d'implantation dans les autres locaux du Conservatoire, déjà saturés,
- le big-band de jazz,
- des cours d'initiation instrumentale, destinés en priorité aux habitants du quartier, et permettant l'approche de six disciplines « classiques » (piano, guitare, violon, violoncelle, clarinette et saxophone) sous une forme intitulée « musicien en herbe » comprenant, par semaine, un cours d'instrument d'une heure par groupes de trois élèves, complété par un cours de formation musicale faisant appel aux méthodes les plus « ouvertes » et assuré par l'un des intervenants en milieu scolaire du Conservatoire. Cette formule dure trois ans, à l'issue de laquelle les élèves peuvent : soit poursuivre au sein du Conservatoire, en Cycle 1, soit s'orienter vers une pratique de groupe, assurée sur place par le responsable du département « intervention en milieu scolaire », et intitulée « musiques d'ici et d'ailleurs ».

Cette annexe de la « Campagne Roure » va être quittée dans le courant de l'hiver 2011-2012 pour un bâtiment neuf, situé dans le même quartier et intitulé « le Château de l'Horloge ». Celui-ci accueillera toutes les activités développées actuellement à la Campagne Roure, mais dans des locaux beaucoup plus grands et spécialement équipés pour la pratique musicale. Après installation du Conservatoire en 2013 dans ses futurs locaux, les classes de musiques actuelles amplifiées et jazz quitteront le Château de l'Horloge, qui ne sera plus alors consacré qu'à sa mission principale d'initiation en quartier et de lieu d'accueil et de pratique musicale.

MATERIELS

Les matériels mis à la disposition du Conservatoire, à ce jour, sont satisfaisants dans leur ensemble, mais beaucoup sont assez anciens et « fatigués », par suite de la conjonction entre un usage intensif, des conditions thermiques et hygrométriques rarement satisfaisantes et un budget d'entretien et d'acquisition trop faible. Un plan d'acquisition très important a été mis en place dans le cadre de l'installation, en 2013, dans les nouveaux locaux actuellement en construction, prenant en compte l'analyse de l'existant et les observations de l'équipe professorale.

INFORMATION

Les moyens d'information de l'établissement ne correspondaient pas aux besoins d'une telle structure.

Cette situation a évolué depuis 10 ans. Celle-ci a, dans un premier temps, permis que soit édité un programme trimestriel donnant les dates des principaux événements réalisés par le Conservatoire (*concerts, auditions, spectacles, collaborations*), puis une « plaquette » de présentation décrivant, à l'intention de tous les usagers, l'intégralité de ce que le Conservatoire peut offrir avec, notamment, les conditions et dates d'inscription.

Un pas en avant majeur a été effectué en février 2009, lorsqu'il a été décidé d'ajouter à l'organigramme du Conservatoire un poste de chargé de communication (*cadre A des emplois territoriaux*), permettant ainsi à l'établissement de remplir vraiment son rôle dans ce domaine si important de nos jours. Grâce à cet apport, le conservatoire a pu développer son image extérieure et accélérer son passage à l'ère numérique. Il faudra prévoir dans les locaux du nouveau conservatoire toutes les connexions informatiques nécessaires, y compris aux usagers.

LES PERSONNELS

Sans entrer ici dans les détails qui figurent dans le questionnaire complet qui est destiné à être joint au présent document, on peut simplement signaler que, en 2010-2011, ceux-ci se répartissaient ainsi.

Enseignants :

- professeurs à temps complet	34
- professeurs à temps incomplet	14
- assistants spécialisés à temps complet	10
- assistants spécialisés à temps incomplet	37
total	95

Dans ce tableau, la notion de « temps incomplet » s'applique indifféremment aux postes réellement à temps partiel, aux enseignants à temps complet ayant demandé ponctuellement un temps non complet et aux enseignants qui assurent temporairement les heures correspondantes non faites par ceux-ci, ce qui explique le nombre en apparence important de ces « temps incomplets ».

L'ensemble des enseignants est géré par le Coordonateur Pédagogique, titulaire du Certificat d'Aptitude de Directeur de Conservatoire.

Le personnel non-enseignant est constitué ainsi :

- secrétaires	5
- comptable	1
- gardien-concierge, chargé aussi de surveillance	1
- surveillants	8

Les surveillants sont encadrés hiérarchiquement par un agent de maîtrise, et l'ensemble de ce personnel non-enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique du Chef de Service « Administration ».

PARTENAIRES STRUCTURELS

Milieu scolaire

Les partenaires les plus importants, dans ce milieu, sont les deux établissements d'enseignement qui accueillent depuis 1992 les classes à Horaires Aménagés :

- l'école élémentaire Sallier pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. Ces classes étaient, depuis leur création, des classes instrumentales, mais elles vont évoluer progressivement vers des classes vocales (voir plus loin le chapitre « *évolution et perspectives* »),

- le collège Mignet pour les classes de 6e, 5e, 4e et 3e. Ces classes poursuivent l'enseignement instrumental reçu à l'école élémentaire mais s'y ajoutent les élèves en Horaires Aménagés Danse, spécialité qui n'était pas assurée en primaire.

Il est à signaler que, lors de la création en 1992 des classes à Horaires Aménagés à Aix-en-Provence, la Ville avait demandé également l'ouverture des trois classes de 2de, 1ère et Terminale aboutissant au Baccalauréat TMD. Cette demande se basait sur l'accord d'un partenaire majeur, le Lycée Vauvenargues (qui plus est, doté d'un internat). Elle a été refusée par l'Académie d'Aix-Marseille sous le prétexte que « cette filière existait déjà à Marseille et « ne faisait pas le plein », avec une moyenne de 7 à 8 élèves par classe ».

Au-delà du partenariat étroit que constituent les classes à Horaires Aménagés, le Conservatoire collabore fortement avec le Ministère de l'Education Nationale, à travers les 15 écoles de la commune qui bénéficient, chacune, d'un Intervenant en Milieu Scolaire.

Université

Depuis 2010, le Conservatoire Darius Milhaud a signé une convention avec l'Université d'Aix-Marseille, et plus particulièrement avec son département de Musicologie. Cette convention permet notamment aux étudiants inscrits simultanément dans les deux structures d'obtenir des « crédits universitaires » par les cours suivis au Conservatoire, en Cycle 3 et au-dessus.

Le Conservatoire Darius Milhaud est également très lié au CFMI d'Aix-en-Provence, puisque Michel Camatte, directeur du Conservatoire, est depuis plus de dix ans, président du Conseil d'Institut de ce CFMI.

Le contact est également très étroit avec le CEFEDM-Sud, basé à Aubagne, où plusieurs professeurs du Conservatoire d'Aix interviennent pour des cours et des tutorats pédagogiques.

Pratiques des amateurs

Le Conservatoire Darius Milhaud a affirmé depuis de nombreuses années, et y compris dans son précédent projet d'établissement, que **le lien avec la pratique amateur était l'un de ses soucis majeurs.**

En effet, sachant que seul un très petit nombre d'élèves a la possibilité de se lancer -ensuite- dans une vie professionnelle artistique, il s'est appliqué à développer dans sa façon d'enseigner et dans ses projets une motivation s'adressant à **tous** les élèves. Il a surtout multiplié les liens entre lui, Conservatoire Darius Milhaud, et le monde amateur, au niveau du Cycle 3, voire du Cycle Spécialisé, de façon à ce que les deux « mondes » se rencontrent, apprécient leurs similitudes et leurs différences, se connaissent et s'enrichissent mutuellement.

Au niveau des **orchestres d'harmonie** (*il y en a trois sur le territoire de la Ville d'Aix-en-Provence*), une convention a été signée en 2007 sous l'égide directe de la municipalité, et des activités communes ont lieu tous les ans avec l'orchestre d'harmonie des étudiants du Conservatoire. L'une de ces harmonies, la Lyre Aixoise, est logée depuis deux ans dans les locaux du Conservatoire et continuera de l'être en 2013 dans le nouveau bâtiment, où elle sera rejointe par la « doyenne » (*l'Harmonie Municipale*). Précisons bien que lorsque l'on dit « logée » dans le Conservatoire, cela signifie que l'orchestre y aura son bureau et y effectuera l'ensemble de ses répétitions, concrétisant ainsi le lien entre formation (le Conservatoire) et pratique amateur (*l'orchestre d'harmonie*).

Au niveau des **chorales**, le Conservatoire Darius Milhaud reçoit déjà dans ses locaux, et ce depuis fort longtemps, les répétitions de la plupart des chorales de la ville, y compris le Choeur Régional. Au-delà de cette simple mission d'accueil, déjà très importante, de nombreuses réalisations rassemblant telle ou telle de ces chorales et des musiciens du Conservatoire, voire l'un des orchestres de l'établissement, ont lieu très régulièrement.

Les **dernières pièces significatives** ainsi réalisées avec des formations locales ont été :

- . en 2003 les Trois Petites Liturgies de la Présence Divine, d'Olivier Messiaen, avec l'ensemble « Agathe » et le chœur féminin du Conservatoire, avec l'orchestre des étudiants du Conservatoire (sous la direction de Michel Camatte)
- . en 2005 le Requiem et le Magnificat de John Rutter, par l'ensemble des chorales « A Coeur Joie » de la région Provence, avec des solistes issus du Conservatoire et un orchestre constitué à partir du Conservatoire (sous la direction de Michel Camatte)

- . en 2008 le Requiem de Mozart par le chœur du Conservatoire, une chorale invitée et l'orchestre des étudiants du Conservatoire (sous la direction de Michel Durand-Mabire)
- . en 2010 la Fantaisie pour piano, chœur et orchestre de Beethoven, par l'ensemble vocal « Sillages », le chœur mixte du Conservatoire et l'orchestre des étudiants du Conservatoire (sous la direction de Michel Camatte)
- . en 2011 l'orchestre des étudiants, sous la direction de Gérard Mouton, chef fondateur des « Petits Chanteurs d'Aix », a accompagné plusieurs pièces chantées par ce chœur lors du concert célébrant, au Grand Théâtre de Provence, ses 50 ans d'existence.

Les projets proches sont :

- le Requiem de Duruflé en mars 2012 avec deux chœurs amateurs (Istres et Avignon) et l'orchestre des étudiants du Conservatoire, sous la direction de Michel Camatte,
- la Grande Messe Solennelle de Berlioz en juin 2012, par la Chorale Darius Milhaud et l'orchestre des étudiants du Conservatoire, sous la direction de Jean-François Sénart.

Les relations du Conservatoire avec le monde amateur se retrouvent enfin dans l'accueil de concours fédéraux, notamment ceux de la Fédération Folklorique Méditerranéenne et de la Confédération Musicale de France, au sein des locaux de l'établissement.

Liens avec les structures de création

Il n'y a pas de structure de création musicale, à proprement parler, sur la Ville d'Aix-en-Provence, dans le domaine de la **musique savante**. Le Conservatoire réalise donc, de façon autonome, une résidence de compositeur tous les deux ans environ. Sont intervenus à ce titre, au cours des dix dernières années : François Rossé, Pierre Thillo, Robert Coinel, Françoise Choveaux, Pierre-Adrien Charpy, Claudio Gabriele (Italie), Susumu Yoshida (Japon – France) et Paul Elwood (USA).

Dans le domaine des **musiques actuelles amplifiées et jazz**, les pôles de création sont nombreux sur Aix et dans sa périphérie. Le département correspondant, au sein du Conservatoire, a d'ores et déjà de forts liens avec tous ces pôles, puisque son professeur coordinateur est très impliqué professionnellement auprès de chacun d'eux et, de surcroît, chargé d'une mission de coordination de l'ensemble de ce secteur au titre, à la fois, de la Ville d'Aix-en-Provence et de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Dans le domaine **chorégraphique**, les liens sont forts avec le Centre Chorégraphique National d'Angelin Preljocaj. Ils sont formalisés par une convention qui permet notamment aux élèves du Conservatoire d'assister au travail du Ballet, y compris sur ses créations, et de bénéficier, pour les spectacles rassemblant la classe de danse dans sa totalité, de chorégraphies originales, réalisées par l'un des cadres du Ballet.

Liens avec les structures de diffusion

Sur la Ville d'Aix-en-Provence, outre le Ballet Preljocaj cité ci-dessus, la principale structure de diffusion est le Grand Théâtre de Provence.

Les formations orchestrales du Conservatoire, quand elles sont importantes par leur effectif et susceptibles d'attirer un public en rapport avec la capacité de la salle (1 300 places), y ont toujours été les bienvenues depuis l'ouverture de ce magnifique équipement, bien qu'aucune convention formelle n'ait été encore signée. En fait, c'est surtout l'orchestre symphonique des étudiants des cours supérieurs qui y a été invité dans sa grande formation (70 à 80 musiciens) pour y interpréter des oeuvres importantes telles que :

« les Forains »	Henri Sauguet
« le Train Bleu »	Darius Milhaud
« les symphonies pour instruments à vent »	Igor Stravinsky
« l'Oiseau de Feu »	Igor Stravinsky
« un Américain à Paris »	George Gershwin.

Les autres structures de diffusion sur la ville d'Aix-en-Provence sont de plus petite capacité et accueillent **toutes** les autres productions du Conservatoire, puisque les locaux actuels de celui-ci ne le permettent pas. Ces salles sont :

- le Théâtre du Jeu de Paume (400 places)
- la salle du Bois de l'Aune (350 places)
- l'amphithéâtre de la Cité du Livre (350 places)
- la Cathédrale Saint Sauveur (900 places)
- l'église Saint Jean de Malte (300 places)
- le temple réformé de la rue de la Masse (150 places)
- la chapelle des Oblats (130 places)

ces trois derniers lieux, bien évidemment, uniquement pour des programmes non contraires à leur fonction culturelle.

Enfin, un partenariat fonctionne de façon très intensive avec le Lycée Militaire d'Aix-en-Provence, qui dispose d'un auditorium de 500 places et qui met très volontiers cet équipement à disposition, pour des concerts des classes du Conservatoire.

Liens avec les structures de formation professionnelle

Ceux-ci sont très anciens et intenses avec le CEFEDM-Sud et le CFMI, comme indiqué plus haut. Le lien avec ces deux structures ne fait pas l'objet d'une convention.

Dans le domaine chorégraphique, il y a aussi des liens avec le centre (privé) de préparation au Diplôme d'Etat qui est implanté dans la ville d'Aix (le « Cafedanse »), mais plutôt par l'intermédiaire des professeurs de danse du Conservatoire en tant que personnalités du monde chorégraphique que d'institution à institution.

Dans le domaine du jazz et surtout dans celui des musiques actuelles amplifiées, le Conservatoire Darius Milhaud est engagé par convention avec l'IMFP, basé à Salon-de-Provence, qui est une très importante structure privée de formation et d'insertion professionnelle, soutenue par la Région et par l'Etat.

Enfin, en ce qui concerne la musique ancienne, et compte tenu de la notoriété professionnelle de la plupart des enseignants du département du même nom au Conservatoire Darius Milhaud, des liens informels mais très significatifs existent, notamment avec le Centre de Musique Baroque de Versailles.

Autres réseaux

Sur le plan **local**, le Conservatoire Darius Milhaud est membre, par l'intermédiaire de son directeur (*qui en est l'un des fondateurs*) de l'**Association des Conservatoires de la Communauté du Pays d'Aix**. Cette association a pour but de mettre progressivement en place entre les écoles du territoire de la Communauté (qui représente 34 communes et 350.000 habitants) une véritable coordination pédagogique (mise en harmonie des réglemens des études des écoles membres, mise en place progressive d'examens communs, rencontres constructives des équipes enseignantes). Elle met en place également des réalisations musicales communes, qui permettent aux élèves des « petits » conservatoires de bénéficier du soutien de ceux de la ville-centre. Le premier concert de ce type aura lieu en 2012 et permettra aux meilleurs élèves des conservatoires de la Communauté du Pays d'Aix de se joindre aux élèves du cycle 3 du Conservatoire Darius Milhaud pour un programme symphonique dont les solistes seront également d'anciens élèves des « petites » écoles de la Communauté, passés ensuite par le Conservatoire Darius Milhaud et devenus, depuis, professionnels.

Ces liens entre le Conservatoire Darius Milhaud et les Conservatoires de villes moins importantes de la Communauté du Pays d'Aix sont appelés à être officialisés par voie de convention(s). La première concerne la ville de Pertuis : sa rédaction a été achevée début décembre 2011 et doit être approuvée par les deux conseils municipaux au début de l'année 2012.

Toujours sur le plan local, il faut signaler une initiative, venant cette fois de la direction politique de la Communauté du Pays d'Aix et donc dotée d'une subvention conséquente très confortable, visant à créer un « orchestre junior de la Communauté du Pays d'Aix ». Cet orchestre recrute ses membres par audition, est dirigé par Jacques Chalmeau, chef de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix, et propose à ses membres un stage d'une semaine (fin août, en 2011), suivi d'un concert donné dans l'une des communes de la Communauté du Pays d'Aix.

Sur le plan **départemental**, il nous faut tout d'abord préciser que le département des Bouches-du-Rhône n'a toujours pas finalisé son schéma départemental des enseignements artistiques. Par ailleurs, le Conservatoire Darius Milhaud n'a pas de lien autre que ponctuel se situant à ce niveau, à l'exception d'une relation forte, mais pas concrétisée par une convention, avec la Maîtrise Départementale, basée à Marseille.

Sur le plan **régional** : un réseau regroupe depuis 2004 les conservatoires qui le désirent, à travers une association régionale dont Michel Camatte a été le président fondateur pendant cinq ans. Depuis 2009, le nouveau président régional est Simon Baggio (*Gap, puis Ouest-Provence*).

Ce réseau travaille très intensément, notamment sur la mise en place d'un D.E.M. (*Diplôme d'Etudes Musicales*) régional, géré en commun par les CRD et CRR de la région (seul, Marseille n'a pas voulu s'y associer). Les concours d'entrée communs pour ce cycle ont débuté en 2010 dans cinq disciplines-test (*violoncelle, percussion, cor, chant, saxophone*) et ont été généralisés en 2011 (*à l'exception toutefois de quelques disciplines non enseignées partout*). Les premiers examens « régionaux » de fin de cycle spécialisé auront lieu en 2012 pour les disciplines ayant fait l'objet de la phase expérimentale en 2010, et en 2013 pour toutes celles dont l'admission a eu lieu en 2011.

Cette association régionale, qui compte aussi parmi ses membres les directeurs du CFMI et du CEFEDM, joue un rôle d'interlocuteur majeur vis-à-vis de la DRAC et de l'Inspection (Ministère de la Culture), dans le cadre de la préfiguration du pôle supérieur en région.

Sur le plan **national** : le Conservatoire Darius Milhaud a essentiellement un lien organique avec l'Orchestre Français des Jeunes, puisque celui-ci réalise depuis plusieurs années ses sessions nationales à Aix-en-Provence, au Grand Théâtre de Provence. D'abord limitée à une simple cohabitation dans la même ville durant ces sessions, la collaboration entre l'OFJ et le Conservatoire Darius Milhaud prend de l'importance avec les années et est appelée à se développer encore dans un proche avenir.

Sur le plan **international**, le Conservatoire a des liens étroits avec de nombreux interlocuteurs étrangers. Ceux-ci sont à ranger dans trois catégories.

a/ Villes jumelles

Aix-en-Provence est jumelée avec d'importantes villes universitaires européennes :

- Tübingen (Allemagne)
- Bath (Angleterre)
- Coimbra (Portugal)
- Grenade (Espagne)
- Perugia (Italie)

De nombreux échanges culturels ont lieu de façon régulière et depuis fort longtemps, avec ces villes. Les plus importants et les plus anciens sont ceux relatifs à Tübingen, dont l'orchestre vient très régulièrement jouer à Aix.

Dans l'autre sens, on peut noter la coopération avec la ville de Bath, où l'orchestre du Conservatoire Darius Milhaud est allé en tournée en 1998, et avec laquelle un projet d'échange d'ensembles de musique de chambre est d'ores et déjà arrêté pour le printemps 2012.

Les différents orchestres du Conservatoire Darius Milhaud sont également allés en tournée, il y a plus de dix ans, à Coimbra et Grenade, mais ces villes n'ont plus manifesté depuis cette époque de désir de coopération musicale avec Aix.

La ville d'Aix-en-Provence a aussi un jumelage aux Etats-Unis, avec la ville de Coral Gables (banlieue de Miami). Un des professeurs de piano du Conservatoire Darius Milhaud, Michel Bourdoncle, s'y est rendu en 2009 pour y donner un concert et une masterclass et, en 2010, c'est un ensemble de chambre composé d'anciens étudiants du Conservatoire Darius Milhaud, entrés depuis au CNSM de Paris, qui est allé s'y produire. Dans l'autre sens, Aix a accueilli deux fois un professeur de piano de cette ville, Paul Posnak, pour des concerts publics.

b/ Monde méditerranéen

Depuis une vingtaine d'années, le Conservatoire Darius Milhaud a rejoint celui de Marseille comme représentant de la France dans l'association ECUME (Echanges Culturels en Méditerranée), qui regroupe les Conservatoires et Ecoles d'Art des plus grandes villes du pourtour méditerranéen : Gênes, Malte, Split, Thessalonique, Damas, Jerusalem, le Caire, Alexandrie, Tunis, Alger, Barcelone, etc...

Chaque année, une équipe composée du directeur ou de son adjoint, d'un ou de plusieurs professeurs et d'un ou plusieurs étudiants en formation pré-professionnelle, participe à la rencontre des écoles membres de ce réseau en y donnant masterclasses et concerts, et en participant aux tables rondes pédagogiques. L'avant dernière, qui avait lieu à Damas en novembre 2009, a permis de remarquer un jeune étudiant violoniste syrien, âgé de 13 ans, qui souhaitait approfondir sa formation musicale dans un grand conservatoire français. Grâce à l'action très impliquée de tous les partenaires, ce jeune et très talentueux musicien a pu présenter et réussir brillamment le concours d'entrée en classe de 3ème à horaires aménagés et en Cycle Spécialisé de violon.

Toujours dans le cadre du réseau ECUME, un professeur de Formation Musicale du Conservatoire Darius Milhaud été invité durant un mois plein, au cours de l'été 2011, par le Conservatoire de Jérusalem-Est pour y assurer la formation des professeurs.

En principe, la rencontre annuelle des conservatoires membres du réseau ECUME devrait avoir lieu à cheval sur Aix et Marseille en 2013, année de l'inauguration du nouveau Conservatoire d'Aix et dans le cadre de « *Marseille-Provence capitale européenne de la culture 2013* ».

c/ Contacts internationaux divers

Ceux-ci sont très importants, et sont liés à l'activité professionnelle internationale du directeur, du directeur-adjoint ou de certains professeurs. Certaines ont fait l'objet d'une convention officielle et ont donné lieu à des invitations réciproques.

La plus importante concerne l'université Vanderbilt de Nashville (Tennessee), qui est l'une des plus importantes universités américaines, et avec laquelle, dans le cadre de la convention, les échanges d'étudiants sont pérennisés. Dans le même temps, Michel Camatte a été invité en 2009 à diriger l'orchestre de cette université et en 2011, c'est le chef de l'orchestre de Vanderbilt, Robin Fountain, qui a été invité à diriger celui du Conservatoire d'Aix.

Une autre convention d'échange d'étudiants a été signée avec l'université Laval de Québec et s'est concrètement mise en oeuvre dès 2011, par la réception au Conservatoire d'Aix, en Cycle 3, d'une élève pianiste de cette université.

Sont en préparation, suite à des contacts personnels, des conventions avec :

Oregon State University USA
Institut d'Etat de Schnittke Moscou – Russie

Signalons enfin que de nombreux étudiants étrangers viennent préparer un DEM au Conservatoire Darius Milhaud, suite à des contacts personnels pris avec l'un des professeurs de l'établissement ayant donné concert et/ou masterclass dans leur pays.

Autres activités éventuelles

De nombreuses classes du Conservatoire Darius Milhaud se produisent dans des centres hospitaliers, des clubs de troisième âge, des maisons de retraite en périphérie au cours de chaque année scolaire, la politique de l'établissement consistant à répondre favorablement de façon pratiquement systématique aux demandes émanant de ces structures, en les dirigeant ensuite vers les professeurs ou les grands élèves qui seront les plus appropriés pour réaliser la prestation souhaitée.

DIAGNOSTIC

Concernant le strict domaine de « l'offre de service » par rapport aux besoins du territoire, on peut dire que ceux-ci sont globalement en adéquation.

Les « manques » les plus flagrants concernent **l'art dramatique**, qui n'est plus enseigné depuis au moins trente ans au Conservatoire Darius Milhaud, mais dont la création du poste correspondant a d'ores et déjà été votée par le Conseil Municipal, dans le cadre de l'installation dans les nouveaux locaux et de la demande de classement de l'établissement dans la catégorie des CRR.

En second, il convient de citer **la danse**, dont l'offre est là aussi insuffisante, notamment en contemporain et en jazz. Comme pour l'art dramatique, cette insuffisance est strictement liée aux locaux actuels, qui ne permettent plus la moindre extension du nombre d'heures de cours ; mais, là aussi, les créations de postes nécessaires pour la mise au niveau requis pour un CRR sont programmées au niveau de la Mairie et interviendront en 2013, lorsque les nouveaux locaux auront été achevés.

En **musique**, la réponse actuelle est très satisfaisante, voire souvent excellente, dans toutes les disciplines instrumentales et vocales. Il reste à créer certaines disciplines obligatoires dans le cadre de la demande de classement en CRR (voir le détail plus loin). Il reste aussi à poursuivre le développement du département de musique ancienne, en y créant les classes de cuivres et en étoffant les disciplines déjà présentes de façon à pouvoir refuser moins d'étudiants, faute de place, comme c'est souvent le cas actuellement. Même besoin quantitatif pour le département musiques actuelles amplifiées et jazz.

De toute façon, il n'est pas souhaitable que le Conservatoire Darius Milhaud réponde à lui seul à toute la demande de formation initiale émanant du territoire qui l'entoure. La politique en ce domaine doit être de favoriser, à travers les écoles de musique du territoire de l'intercommunalité, un apprentissage de proximité correspondant aux deux premiers cycles d'étude, dans lequel la qualité pédagogique soit garantie, ce que les conventions en préparation dans le cadre de l'association des directeurs de la Communauté du Pays d'Aix vont permettre.

Par contre, au niveau des cycles supérieurs, que la ville d'Aix est seule à assurer dans le cadre de l'intercommunalité, les moyens doivent être solides et correspondre à l'extension citée plus haut.

Concernant le territoire même de la Ville d'Aix-en-Provence, le Conservatoire doit poursuivre son développement dans le sens d'une plus grande proximité. Des cours sont déjà décentralisés en quartier (« *musiciens en herbe* » ; voir plus haut) et ces efforts doivent être poursuivis, notamment par l'extension de cette formule à d'autres disciplines et d'autres quartiers, mais aussi par la création éventuelle de nouvelles classes à horaires aménagés (*musique ou danse*) et d'un ou plusieurs « **orchestres à l'école** ». Concernant cette dernière formule, la journée de travail régionale qui y a été consacrée le 31 janvier 2011 à Sainte-Maxime a permis d'en saisir toute la pertinence et l'importante fonction musicale et sociale qu'elle peut remplir.

Tout cela est (*d'ores et déjà*) prévu et programmé, en liaison avec la construction des nouveaux locaux du Conservatoire, qui offriront les moyens qu'il est actuellement impossible de réunir pour mener à bien ces développements. En effet, ceux-ci sont à ce jour dispersés géographiquement, souvent peu adéquats à la mission qui doit être accomplie et en grande partie basés sur un fonctionnement que l'on peut qualifier comme étant quelque peu « d'un autre temps ».

A titre d'exemple, on peut citer la bibliothèque de l'établissement, qui est actuellement éclatée sur plusieurs lieux. Celle-ci est extrêmement riche (plus de 30.000 documents, dont certains très rares et d'un intérêt exceptionnel) mais n'a plus eu d'agent qualifié, attaché à plein temps à sa gestion depuis l'été 1989 et ce, jusqu'au printemps 2011.

Il apparaît nécessaire de coordonner la gestion de ce fonds en relation avec la Cité du Livre et les Archives Municipales.

Un autre domaine où le Conservatoire Darius Milhaud est très en retard, est celui de l'utilisation des technologies de communication et des moyens informatiques, y compris de l'outil internet pour plusieurs objectifs primordiaux : son image extérieure, l'accès au documents, les programmes de ses spectacles, les inscriptions en ligne, le paiement des droits par carte bancaire, etc...

L'amélioration de cet aspect majeur lié aux nouvelles technologies a été analysé, des propositions d'actions ont été émises par la nouvelle chargée de communication et tout cela va être mis en place dès la rentrée de septembre 2012.

En ce qui concerne le logiciel qui est utilisé depuis plus de 10 ans pour la gestion interne des scolarités, des salles, etc..., l'équipe de direction en est très satisfaite et estime qu'il remplit bien sa mission. Il s'agit du logiciel « DUO », qui vient d'être transformé, lors de cette rentrée scolaire 2011 – 2012, en « Duo.net » ; ceci va accroître son efficacité, dans le strict domaine qui est le sien avec, néanmoins une nécessaire mise au point empirique de certaines rubriques.

Donc, au niveau d'un diagnostic, on peut dire que le retard dont souffrait le Conservatoire dans les domaines qui ont été évoqués ci-dessus est en train de se combler très rapidement, tout l'évolution étant achevée lors du déménagement dans les nouveaux locaux, en septembre 2013.

Le fonctionnement interne actuel de l'établissement souffre, bien évidemment, considérablement de son éclatement sur plusieurs lieux, dont deux sont assez ou très éloignés du bâtiment principal, où se trouve toute l'administration. Cela nuit énormément à l'équipe pédagogique, qui a beaucoup de mal à se retrouver de façon naturelle et spontanée et encore plus aux élèves, qui sont contraints de « naviguer » d'un lieu à l'autre selon les cours qu'ils suivent. Là aussi, ce problème sera résolu en 2013.

Pour ce qui est des partenariats, par contre, étant moins affectés par ces difficultés purement matérielles, ils sont déjà très intenses, peuvent certes être encore améliorés, mais font quand même partie des choses dont le Conservatoire Darius Milhaud, tel qu'il est aujourd'hui, peut être fier.

PERSPECTIVES

Le rayonnement du Conservatoire Darius Milhaud, malgré les quelques points négatifs signalés dans le chapitre « diagnostic », est d'ores et déjà régional, voire plus dans certains domaines (voir plus haut).

Cela tient bien évidemment en partie au fait que son directeur, certifié à ce niveau, a dirigé deux importants Conservatoires Régionaux (*Clermont-Ferrand et Tours*) avant de venir à Aix-en-Provence en 1989, et a conduit son action, depuis cette date, au même niveau, voire plus, que ce qu'il avait déjà réalisé et vécu dans ces établissements.

Cela tient également au fait que la quasi totalité du corps enseignant possède la qualification requise pour ce niveau de rayonnement, un pourcentage important d'entre eux étant d'ailleurs, à l'instar du directeur, venu à Aix-en-Provence en mutation d'un poste équivalent dans un Conservatoire à Rayonnement Régional.

Cela tient enfin à ce qui va être réalisable dans très peu de temps grâce aux nouveaux locaux et aux moyens accrus, y compris en personnel, qui vont être attribués au Conservatoire par la municipalité et qui ont d'ores et déjà été votés dans leur principe par le Conseil Municipal (*plusieurs emplois pédagogiques et techniques – voir le détail plus loin – parc instrumental renouvelé et étendu*).

Au niveau des **missions** de l'établissement :

Il faut continuer à créer de nouvelles « bases », plus étendues et plus diversifiées, sur le territoire communal, de façon à toucher encore plus de jeunes élèves, qui trouveraient ainsi, près de chez eux, une offre motivante (*le fait de devoir aller au centre ville depuis un quartier excentré est souvent une cause de non-inscription au Conservatoire dans une ville aussi étendue qu'Aix-en-Provence*). Ces « bases » ont été évoquées plus haut : orchestre à l'école, danse à l'école, extension des antennes d'initiation musicale selon la formule « musicien en herbe » déjà pratiquée avec succès à l'antenne de la Campagne Roure (*et dans quelques mois transférée au Château de l'Horloge – voir ci-dessus*), lien avec les structures privées et associatives de formation en musique, danse et art dramatique.

Il faut encore confirmer et intensifier tous les liens, conventionnels ou informels, avec le monde amateur. Ceux-ci, nous l'avons montré plus haut, sont déjà très importants, mais il est toujours possible de mieux faire, car cette communication, dans les deux sens, entre conservatoire et pratique amateur, est l'une des missions essentielles de service public dévolues à nos établissements.

Un certain nombre de missions, touchant à la formation permanente, sont déjà assurées par le biais des formules non diplômantes, hors cursus, qui permettent à des adultes déjà formés en musique (beaucoup plus rarement en danse, pour des questions d'âge) de se remettre à niveau. Les autres missions, qui touchent davantage à la formation professionnelle, devront être revues lorsque le Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique sera créé et opérationnel dans notre région.

EVOLUTION ET RESTRUCTURATION INTERNES

Au niveau des postes, il va falloir, comme cela a été rappelé dans les chapitres précédents, créer de nouveaux postes d'enseignants dans les trois disciplines (*musique, danse, art dramatique*), à la fois pour se mettre en conformité avec ce qui est exigé pour un Conservatoire à Rayonnement Régional et pour faire face, tout simplement, à la demande. Le détail de ces postes est indiqué plus loin.

En ce qui concerne les emplois non-enseignants, il va falloir modifier assez fondamentalement l'organigramme, car certains postes qui n'existent pas à ce jour vont devoir être créés pour faire vivre les nouveaux locaux ; il s'agit notamment de l'équipe technique correspondant à la mise en oeuvre de toutes les activités qui auront lieu dans le nouvel auditorium. Il faudra également au moins un assistant pour le ou la responsable de la médiathèque.

Par contre, le nombre très important des surveillants nécessaires pour faire fonctionner les multiples lieux affectés à l'actuel Conservatoire ne se justifiera plus dans les nouveaux locaux.

L'organigramme du Conservatoire, qui a été validé par le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission paritaire, nous paraît satisfaisant, de même que le règlement intérieur, lui aussi validé par l'autorité élue. Ce dernier est le fruit d'améliorations successives, qui l'ont amené à une formulation qui nous paraît répondre aux attentes présentes ; il continuera à être modifié dans le futur, chaque fois que cela sera nécessaire, et en pleine concertation avec toutes les parties concernées.

Au niveau des **conventions** avec les principaux partenaires du Conservatoire, un certain nombre d'entre elles sont d'ores et déjà réalisées et donnent toute satisfaction. Il s'agit notamment de la convention avec l'Université de Provence pour la licence de musicologie, de celle avec les orchestres d'harmonie de la ville d'Aix en Provence, de celles avec les universités étrangères. Restait à refaire, en 2011-2012, en tenant compte des nouveaux textes nationaux qui régissent ces classes, les conventions avec l'Académie d'Aix-Marseille concernant les Horaires Aménagés. Ce travail vient d'être réalisé avec nos partenaires (*Inspection Académique, Principal du Collège*), les textes sont rédigés et passent en avril 2012 au Conseil Municipal.

Il nous paraît également souhaitable, de rédiger en 2012 une convention avec les autres CRD et CRR de la région PACA qui ont décidé de mettre en commun leur cycle spécialisé, de façon à ce que cette convention soit attachée au règlement pédagogique, soit validée par chaque collectivité employeur (*la Mairie d'Aix-en-Provence pour ce qui concerne le Conservatoire Darius Milhaud*), permettant ainsi d'éviter toute contestation éventuelle de la part d'un candidat par rapport aux résultats et garantissant une couverture juridique en cas d'accident sur le trajet vers l'établissement organisant les épreuves, quand celui-ci n'est pas celui dans lequel le candidat est inscrit.

Il nous paraît de plus nécessaire d'établir des conventions avec les institutions similaires à la nôtre, basées dans nos principales villes jumelles, ainsi qu'avec l'association ECUME, citée plus haut, qui a mis en relation depuis longtemps, mais de façon informelle, le Conservatoire Darius Milhaud avec ses homologues des plus grandes villes étrangères du pourtour méditerranéen.

Enfin, nous pensons qu'une convention avec le plus important partenaire musical sur la ville, le Festival International d'Art Lyrique, outre son côté hautement symbolique, permettrait d'officialiser et d'inscrire dans la durée, le rapprochement entre les deux structures, effectué depuis la nomination de Bernard Focroulle à la tête de cette prestigieuse institution internationale.

Une convention du même type pourrait être imaginée également avec le Festival de Piano de la Roque d'Anthéron, puisque celui-ci est situé sur le territoire d'une commune appartenant à la Communauté du Pays d'Aix.

LOCAUX

Cela a été rappelé bien des fois : les locaux actuels du Conservatoire Darius Milhaud ne sont plus du tout adaptés. Un grand bâtiment est en train d'être construit, qui répondra à toutes les attentes et bien au-delà. Les matériels et équipements correspondants ont été également prévus, le tout étant livré durant l'été 2013.

PARTENARIATS

Au-delà de ceux qui ont été évoqués plus haut, il convient d'installer des contacts pérennes, si possible formalisés par une convention, avec le Choeur Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a son siège artistique et administratif dans notre ville d'Aix et qui a déjà collaboré, il y a plus de dix ans, avec l'orchestre des professeurs du Conservatoire. Cette convention a été rédigée en commun par les deux parties, et va être soumise au vote du Conseil Municipal au printemps 2012.

Il faut également donner de la substance au partenariat implicite qui s'est créé avec *l'association des Amis de Darius Milhaud*, dont le président-fondateur, en 2010, était le directeur du Conservatoire. Cette collaboration est absolument indispensable, puisque le Conservatoire a choisi de porter le nom de l'illustre compositeur aixois et se doit d'oeuvrer intensément pour faire entendre sa musique, déjà dans sa ville, mais bien au-delà, au niveau national et international.

A l'heure actuelle, il ne nous semble pas que les autres partenariats nécessitent des modifications, encore moins des suppressions. Il convient simplement de veiller à ce qu'ils demeurent vivants et conformes aux buts et objectifs qui les caractérisent.

ACTIONS FAVORABLES AU RAYONNEMENT

Celles-ci sont déjà nombreuses, mais peuvent – bien évidemment – être encore améliorées et étendues.

La **saison artistique du Conservatoire** doit absolument être conçue et publiée beaucoup mieux qu'actuellement, malgré les difficultés inhérentes à la situation que l'établissement va devoir encore supporter jusqu'en 2013, qui sont principalement liées à la rareté et à la très faible disponibilité des salles de spectacle de la ville, et souvent aussi, à leur coût élevé. Ces contraintes empêchent, par ailleurs, d'anticiper une programmation ; ce qui est pourtant nécessaire pour planifier le contenu écrit d'un programme trimestriel.

La responsable de la communication du Conservatoire a repris, depuis le premier trimestre 2012, la publication d'une **plaquette trimestrielle**, destinée à tous les publics, usagers du Conservatoire et public extérieur, annonçant les spectacles, auditions, masterclasses et concerts produits par le Conservatoire. Cette plaquette est doublée par une diffusion sur le site internet de la Mairie.

Cette saison artistique du Conservatoire est actuellement un peu trop faiblement dotée financièrement et ne permet pas encore de produire suffisamment de prestations professionnelles dont les acteurs soient les enseignants du Conservatoire. De plus, près de la moitié du montant, alloué par la Mairie, est en fait utilisée en location de salles, location de matériels d'orchestre, location de piano, transports divers, etc...

Bien entendu, le problème des lieux de spectacle coûteux ne se posera plus à partir de 2013 puisqu'à cette date le Conservatoire disposera de son grand auditorium de 500 places et deviendra, de fait, lui-même producteur, en présentant non seulement tous les spectacles de sa saison, mais aussi en accueillant d'autres, qui à leur tour paieront pour utiliser ce lieu. Cela sera la tâche principale du poste que nous avons appelé plus haut « régisseur », qui aura en fait la charge de conduire l'ensemble de cette « saison ».

Pour la période 2012-2013, il ne sera pas possible de tabler sur ces moyens nouveaux, mais il nous paraît capital d'améliorer les spectacles produits, en terme de visibilité et de nombre (la qualité est d'ores et déjà présente, ce n'est pas cela le problème). Pour cela, il paraîtrait judicieux de mettre en application une tarification, très abordable, mais dont la recette pourrait inciter la Mairie d'Aix-en-Provence, qui en bénéficierait, à augmenter d'autant la subvention allouée pour cette activité lors de chaque budget annuel. En effet, actuellement, tous les spectacles et concerts, qu'ils soient donnés par les ensembles d'élèves (*dont les interprètes ne sont donc pas rémunérés*) ou par les professeurs (*rémunérés, comme il se doit pour des professionnels*) sont à entrée libre.

Concernant les **résidences d'artistes**, celles-ci étant financées sur le même budget que la « saison » globale du Conservatoire, qui est déjà, nous venons de le voir, assez limité, il n'a pas été possible, au cours des dernières années, de les réaliser sur un rythme strictement annuel, mais plutôt tous les deux ans, du moins en ce qui concerne les résidences de **compositeurs**.

Il faudrait bien évidemment augmenter de façon importante cette ligne budgétaire, afin d'arriver à une résidence annuelle de compositeur, à laquelle viendraient s'ajouter une ou plusieurs résidences d'interprètes, tant en musique qu'en danse et art dramatique. Jusqu'ici, ces résidences ont été faites, sans trop de planification, un peu « au coup par coup », au gré de partenariats existants, comme celle du grand saxophoniste de jazz Archie Shepp en mai 2011 (*partenariat avec la Salle du Bois de l'Aune, gérée par la Communauté du Pays d'Aix*).

Les **classes de maître** ont toujours été bien assurées au sein du Conservatoire, mais un peu trop, là aussi, au gré des propositions reçues, ou du passage à Aix-en-Provence d'artistes ou de pédagogues majeurs en tournée. Il nous paraît souhaitable de redevenir davantage force de proposition que nous ne l'avons été jusqu'ici, afin qu'il y ait une plus grande cohérence dans ce type d'actions – pourtant primordiales. Cela permettrait notamment de beaucoup mieux les planifier et annoncer, et de mieux équilibrer les disciplines concernées.

ENSEMBLES INSTRUMENTAUX ET VOCAUX PROFESSIONNELS LIES A L'ETABLISSEMENT

Deux ensembles instrumentaux ont longtemps existé, parallèlement au Conservatoire.

Le plus ancien est l'Orchestre de l'**Association des Concerts du Conservatoire**, formation symphonique qui regroupait tous les professeurs des disciplines concernées, auxquels s'ajoutaient des musiciens professionnels ou semi-professionnels de l'aire géographique Aix-Marseille. Ce type d'orchestre, qui existait il y a quelques décennies parallèlement à tous les conservatoires importants, a décliné petit à petit à Aix-en-Provence, n'étant quasiment plus soutenu financièrement par la Mairie. Si bien que, lorsque Michel Camatte a pris la direction du Conservatoire en 1989, cet orchestre (*que dirigeait alors Alain Genre-Jazelet, professeur de percussion du Conservatoire*) ne parvenait plus à donner qu'un seul concert par an.

Michel Camatte en a repris la direction en 1994, après qu'Alain Genre-Jazelet ait renoncé à poursuivre, et est parvenu à donner un peu plus de concerts dans l'année. Faute d'aide publique, cet orchestre a cessé son activité à partir de 1995.

L'autre orchestre était un **orchestre de chambre à cordes**, regroupant tous les professeurs de ces disciplines, sous le nom « **les Solistes d'Aix** ». Lors de la nomination de l'actuel Directeur du Conservatoire en 1989, cet orchestre s'était auto-dissous environ un an auparavant, apparemment aussi pour des raisons financières.

Pour les années à venir, il semble absolument indispensable de relancer la pratique orchestrale professionnelle basée sur les professeurs du Conservatoire. En effet, il n'existe pas de formation orchestrale professionnelle **permanente** sur Aix et le Pays d'Aix, qui soit susceptible de permettre aux enseignants une pratique à haut niveau de leur discipline.

Certes, il existe bien depuis quelques années l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix, mais celui-ci ne produit que deux programmes par an et concerne seulement un petit nombre de professeurs du Conservatoire. Si nous insistons sur une formation orchestrale directement rattachée au Conservatoire, c'est parce que celle-ci est absolument indispensable pour donner à l'extérieur de l'établissement une image de haute qualité qui lui soit directement identifiée et augmenter ainsi l'attractivité du Conservatoire auprès des élèves potentiels, enfin, parce que la présence d'une activité professionnelle valorisante contribue fortement à convaincre les enseignants de très bonne qualité de postuler lorsqu'un emploi est vacant au Conservatoire Darius Milhaud.

L'Association des Concerts du Conservatoire n'ayant pas été dissoute, il est très facile de la refaire fonctionner, avec un nouveau bureau à sa tête et des projets artistiques portés par la direction du Conservatoire et des professeurs motivés et volontaires.

ACTIONS ET STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE ET D'EVALUATION

Les actions déjà entreprises ont été longuement décrites dans le présent document, de même que celles qui sont envisagées.

L'important est l'**échancier** de leur réalisation, exposé ci-après dans l'ordre où ces actions sont citées dans les chapitres précédents :

Locaux

Construction du nouveau bâtiment du Conservatoire. Débutée en août 2011, elle doit être terminée à la fin du 1er semestre 2013 pour un déménagement au cours de l'été en vue d'une inauguration (*et le début des cours*) au début septembre de cette même année 2013.

Matériel

Le matériel, tant instrumental que technique ou encore administratif, sera presque intégralement neuf dès l'installation dans les nouveaux locaux (été 2013). Le budget nécessaire a été voté au Conseil Municipal d'octobre 2011 et les subventions correspondantes demandées à l'Etat, à la Région, au Département et à la Communauté du Pays d'Aix.

Enseignants

Comme il a été dit plus haut, plusieurs postes vont devoir être créés en 2013, dans le cadre de la demande de classement de l'établissement dans la catégorie des **Conservatoires à Rayonnement Régional**. Il s'agit de disciplines qui doivent obligatoirement être enseignées dans un établissement de cette catégorie et qui ne l'étaient pas jusqu'à présent à Aix, ou d'accompagnateurs, eux aussi obligatoires. Ces postes sont les suivants :

- 1/ un poste de professeur d'art dramatique à temps complet,
- 2/ deux professeurs de danse, à temps complet ; un en classique, un en contemporain,
- 3/ un équivalent temps plein d'assistant spécialisé danse, à répartir entre danse contemporaine et danse jazz,
- 4/ trois postes d'accompagnateurs danse (ou leur équivalent horaire) pour que toutes les classes de danse, y compris les nouvelles classes citées à l'article précédent, soient effectivement accompagnées ; ceci était déjà une obligation (*qui n'était donc que partiellement remplie à Aix*) pour un Conservatoire à Rayonnement Départemental, qui l'est a fortiori pour un Conservatoire à Rayonnement Régional,
- 5/ un poste de professeur de composition, au moins à mi-temps,

6/ un poste de professeur d'accompagnement, au moins à mi-temps,

7/ des heures nouvelles de cours pour les disciplines où les demandes sont loin de pouvoir être satisfaites actuellement, notamment piano, guitare, flûte traversière, musique ancienne et musiques actuelles.

Le coût de ces postes devra être financé par des redéploiements de postes, des recettes et participations publiques supplémentaires.

D'un autre côté, nous le verrons au paragraphe suivant, plusieurs postes correspondant à des emplois non-enseignants du conservatoire actuel, notamment les surveillants, ne se justifieront plus dans les nouveaux locaux. L'économie salariale correspondante pourra financer une partie de ces dépenses pédagogiques nouvelles.

Enfin, il est clair que, le rôle du Conservatoire Darius Milhaud devenant encore plus important qu'actuellement, au profit non seulement des résidents de la commune d'Aix qui, à ce jour, en supportent pratiquement tout le coût, mais aussi de ceux de la Communauté du Pays d'Aix, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région, il paraît normal que ces collectivités apportent également une aide significative à la Ville d'Aix-en-Provence, pour ce qui est du fonctionnement permanent de l'établissement.

Personnel non-enseignant

Remodelage complet à l'occasion de l'installation dans les nouveaux locaux (été 2013), selon le descriptif présenté plus haut.

Le secrétariat devra sans doute être doté d'un poste supplémentaire de façon à permettre au chef de service administratif d'effectuer réellement la mission pour laquelle il est nommé.

Un poste de « régisseur » (*au moins*) devra être créé, afin de prendre en charge les différentes activités liées à l'auditorium et aux différents déplacements de matériel au sein des locaux du nouveau conservatoire.

Un poste de technicien image-son devra être également lié à l'auditorium. Ce poste pourra être toutefois mutualisé avec le service municipal voisin qu'est la Cité du Livre.

Le nombre de « surveillants » devra être adapté par rapport à la situation actuelle, seules les fonctions de standard téléphonique et d'accueil physique étant maintenues.

Partenariats

Les conventions avec les établissements de l'Education Nationale accueillant les Classes à Horaires Aménagés du Conservatoire doivent être rédigées à nouveau, en fonction des nouvelles lois régissant ces classes au niveau national. Comme indiqué plus haut, les nouvelles versions de ces conventions viennent d'être rédigées avec les deux établissements partenaires et vont être votées au cours du second trimestre 2012 par le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence et l'Inspection Académique des Bouches du Rhône.

La convention avec l'Université existe déjà et appelle simplement à être appliquée en faveur d'un nombre croissant d'étudiants.

Au niveau des ensembles amateurs, la situation est identique : les conventions existent et elles nous semblent tout à fait satisfaisantes (*voir plus haut*). Il convient de leur donner encore plus de vitalité par des réalisations concrètes, qui sont d'ores et déjà programmées d'ailleurs pour ce qui concerne l'année 2012.

Au niveau des structures de diffusion, il convient de poursuivre les liens déjà solides, quoique non contractuels, qui existent (*et qui ont été cités plus haut*) et de leur donner progressivement encore plus de contenu.

Les autres partenariats locaux, départementaux, régionaux et internationaux ont eux aussi été décrits plus haut dans le présent document. Plusieurs sont déjà contractuels, quelques autres peuvent le devenir, mais sans qu'il soit possible (*ou même souhaitable*) d'établir pour cela un échéancier précis.

CHIFFRAGE DE L'ECHEANCIER

. Construction du nouveau conservatoire (2013) (vente de l'actuel conservatoire à déduire : 10.000.000 euros)	21 000 000 euros
. Equipement du nouveau conservatoire (2013)	
- instruments	2 000 000 euros
- autre (coût approximatif)	500 000 euros

CONVENTIONS

Elles ont déjà été longuement détaillées plus haut, elles couvrent déjà de façon très satisfaisante les partenariats existants et de nouvelles seront très facilement conclues pour les projets à court et moyen terme que sont notamment la deuxième école élémentaire à horaires aménagés, ou la formule « danse à l'école », ou encore la formule « orchestre à l'école », si un ou plusieurs de ces projets est retenu.

Les autres partenariats locaux, départementaux, régionaux, nationaux et internationaux étant déjà assez intenses actuellement, les éventuels nouveaux partenariats seront plutôt des réponses à des situations d'opportunité, donc non planifiables à l'avance.

Les conventions avec d'autres écoles de musique de la Communauté du Pays d'Aix sont en réalisation progressive : celle avec la ville de Pertuis va être votée par les deux collectivités dans le courant du premier semestre 2012. Des conventions similaires seront probablement signées ensuite, à l'image de celle-ci, avec les écoles de musique des autres villes importantes de la Communauté du Pays d'Aix, et ce dans des délais assez courts (2012 – 2013).

L'EVALUATION DES ELEVES

L'évaluation des élèves du Conservatoire Darius Milhaud (*ce terme étant pris dans son acception la plus large*) n'est pas aboutie à l'heure actuelle.

L'équipe pédagogique estime, à juste titre, qu'elle est bien, voire très bien réalisée dans sa dimension *sommative*, représentée par les examens de fin de cycle. Ceux-ci respectent parfaitement l'esprit qui a prévalu à leur mise en place par le Ministère de la Culture, et qui privilégie le rythme personnel de progression des élèves et comportent une stricte prise en compte du contrôle continu, le tout aboutissant à des résultats compris et admis par tous.

Par contre, tout ce qui relève de l'*évaluation formative (et informative)* est très disparate et nettement insuffisant. Différentes formes ont été essayées, des séminaires internes spécifiques à cette question ont été organisés, mais leur application a grandement souffert de la dispersion actuelle des locaux, qui n'a pas permis à la direction pédagogique de l'établissement de jouer pleinement son rôle de guide et de conseil auprès de l'ensemble des enseignants.

Ce domaine a été classé comme **prioritaire** par la direction du Conservatoire pour l'année 2011-2012 et va donc être réalisé et mis en oeuvre **avant l'été 2012**.

RELATIONS ADMINISTRATIVES AVEC LES USAGERS

Ce point est sans aucun doute celui qui est le plus susceptible d'améliorations à très court terme.

Grâce au nouveau logiciel utilisé par l'administration depuis septembre 2011, tous les éléments concernant chaque élève de l'établissement sont beaucoup plus efficacement accessibles et évitent désormais toutes les « fausses manoeuvres » connues dans un passé récent.

La dispersion actuelle des locaux constitue encore, mais pour peu de temps, un handicap réel, les informations n'étant pas toujours facilement répercutées de façon identique et simultanée dans chacun de ces lieux malgré la bonne volonté de chacun. Ce handicap est grandement atténué par le grand professionnalisme, la disponibilité et l'expérience des agents chargés de l'accueil et de la gestion des scolarités au sein du secrétariat.

Trois grands temps de la vie scolaire constituent les domaines où les changements seront les plus importants dans le futur immédiat :

1/ les inscriptions (nouveaux élèves)

A la rentrée de septembre 2012, tous les documents seront disponibles sur le site internet de la Mairie d'Aix-en-Provence : programmes, tarifs, formulaires à télécharger, renseignements pédagogiques concrets répondant aux questions le plus souvent posées. La décision est d'ores et déjà actée pour 2012 par la Direction de la communication externe, gestionnaire du site internet de la Mairie ; il ne restera plus au Conservatoire qu'à lui communiquer en temps voulu les documents nécessaires et à suivre à distance la mise en ligne de ces documents - qui doit être rapide et réactive - par l'équipe concernée en Mairie centrale.

Reste surtout au Conservatoire à traiter ensuite ceux-ci simplement, rapidement, efficacement, de façon à ne plus contraindre les usagers à des attentes interminables et sans objet réel dans nos locaux comme cela a parfois été le cas dans le passé.

2/ le contrôle continu et le bilan pédagogique de fin d'année

Le contrôle continu est bien réalisé actuellement pour les classes à horaires aménagés, mais de façon trop disparate pour les autres.

Deux solutions sont à l'étude pour ces derniers élèves :

- a/ le retour à l'usage d'un « carnet d'élève », comme cela avait été mis en oeuvre au Conservatoire Darius Milhaud une dizaine d'années auparavant, mais était tombé peu à peu dans la marginalité.
- b/ le passage à un système centralisé fonctionnant à partir du logiciel informatique de gestion des élèves, qui possède cette fonctionnalité.

Le choix entre ces deux systèmes est en réflexion au sein de la Commission de Concertation intérieure du Conservatoire et le choix qui en sortira sera validé par le Conseil d'Etablissement avant l'été 2012.

Le bilan pédagogique de fin d'année se limite, à l'heure actuelle, au résultat des examens (et aux commentaires individuels faits ensuite aux candidats par les membres du jury). Il ne concerne donc que les élèves qui passent un examen.

Il faut absolument élaborer un document beaucoup plus complet, regroupant toutes les disciplines auxquelles l'élève est inscrit pour l'année considérée et où figure, pour chacune de ces disciplines, un réel bilan de l'année écoulée.

3/ les réinscriptions

Là aussi, un sérieux effort est à accomplir, la formule actuelle étant trop lourde à la fois pour le secrétariat et pour les usagers, et de surcroît peu efficace.

L'idéal semble être de regrouper en un envoi simple le bilan de fin d'année avec tous les documents nécessaires pour la réinscription, le tout suffisamment tôt pour pouvoir être traité durant l'été et laisser ainsi le début septembre totalement disponible pour les nouveaux élèves et les réajustements éventuels concernant les anciens élèves réinscrits.

Ces trois opérations (inscription des nouveaux élèves, contrôle continu et réinscription des anciens élèves) seront **impérativement** mises en place sous la forme renouvelée décrite plus haut **dès juin 2012**.

PROCESSUS D'EVALUATION DES DIFFERENTES ACTIONS

Toutes les actions décrites ci-dessus doivent bien évidemment être évaluées.

Une grande partie est à échéance annuelle, et il paraît assez naturel de les soumettre à l'évaluation du Conseil d'Etablissement, puisque celui-ci regroupe toutes les composantes de la vie du Conservatoire, y compris les représentants de la Mairie d'Aix-en-Provence, employeur.

Pour ce qui est du présent projet dans son aspect global, il est bien évident que l'échéance 2013 en constitue le pivot central, puisque c'est à cette date que les nouveaux locaux seront opérationnels, avec tous les changements que cela impliquera en terme de personnel (*créations de postes, redéploiements*) et d'organisation générale.

Le présent projet étant conçu pour une période de cinq ans, soit de 2011 à 2016, une évaluation particulière de toutes les opérations programmées dans les nouveaux locaux devra toutefois être réalisée en 2014, c'est à dire après un an de fonctionnement dans ceux-ci.

Le prochain projet devant être réalisé courant 2016, une évaluation globale devra se situer en 2015, de façon à ce qu'un bilan le plus précis possible soit tiré à ce moment là, permettant au directeur et à son équipe de s'appuyer sur lui pour préparer le projet 2016-2021.

CONCLUSION PROSPECTIVE

Le présent document indique que la Ville d'Aix-en-Provence est en expansion continue, avec un appui très net sur la dimension culturelle, qui fait partie de son image régionale, nationale et internationale. Le Conservatoire Darius Milhaud, au coeur du Forum culturel en 2013, en sera la preuve.

Le Conservatoire est placé par la Municipalité au coeur de ce développement, la demande des usagers est forte et les moyens vont enfin être à la hauteur de celle-ci.

Il est donc normal que celui-ci poursuive son développement dans les directions suivantes :

- 1/ renforcement de son pôle pré-professionnel (c'est son rôle régional),
- 2/ diversification des filières locales de proximité (horaires aménagés, danse et/ou orchestre à l'école, sections en quartier pour les débutants),
- 3/ intensification de ses relations avec le monde amateur,
- 4/ maintien, autant que possible, de l'ouverture au public le plus large,
- 5/ renforcement de sa politique de partenariats à l'international,
- 6/ développement d'une politique intense de diffusion,
- 7/ reconnaissance du Conservatoire Darius Milhaud comme un pôle ressource en musique, danse et art dramatique.